INFO MILLE-ISLES



DÉCEMBRE 2021

GUIGNOLÉE DES POMPIERS 2021

Cette année, la guignolée des pompiers aura lieu le **dimanche 5 décembre, de 9 h 00 à 15 h 30**. Des équipes de bénévoles récupéreront les denrées non périssables et les dons en argent à différents emplacements :

- ✓ lors de la parade du père Noël le même jour ;
- ✓ directement à la caserne des pompiers ;
- ✓ par un service de collecte à domicile offert aux citoyens ayant une situation particulière (mobilité réduite ou aucun moyen de transport). Ces personnes sont invitées à téléphoner au 450 431-2012 ;



- √ à trois différentes intersections (prenez note que les intersections ont dû être modifiées depuis la dernière parution):
 - à l'intersection de la Côte Saint-Gabriel et du chemin Tamaracouta ;
 - à l'intersection du chemin Black et du chemin de Mille-Isles ;
 - sur la Montée de l'Église.

HORAIRE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.

Pour joindre le Service des travaux publics pendant cette période, laissez un message téléphonique au 1 855 960-0699. Pour toute urgence, veuillez composer le 911.

Joyeuses fêtes à tous!

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-2025

Pour donner suite à l'élection municipale du 7 novembre 2021, nous vous présentons le nouveau conseil municipal composé de monsieur Howard Sauvé, maire, et des six conseillers(ères) : monsieur Yvon Arnold, monsieur Francis Léger, madame Diane Bélair, madame Cassandre Lescarbeau, madame Julie Léveillée et madame Dawn Charles.

De plus, nous tenons à féliciter monsieur Howard Sauvé pour sa nomination à titre de préfet



Devant, de gauche à droite : Dawn Charles, Diane Bélair, Julie Léveillée et Cassandre Lescarbeau. **Derrière, de gauche à droite :** Francis Léger, Howard Sauvé et Yvon Arnold.

suppléant à la MRC d'Argenteuil, madame Cassandre Lescarbeau à titre de mairesse suppléante de la Municipalité de Mille-Isles et substitut du maire à la MRC d'Argenteuil, madame Diane Bélair comme représentante du conseil au sein du Comité consultatif d'urbanisme et madame Julie Léveillée comme représentante suppléante du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

MOT DU MAIRE

Édition décembre 2021 <

Bonjour à tous,

Notre budget 2022 est en phase finale avant son adoption lors de la séance extraordinaire du 15 décembre à 19 h.

Dans le dossier de la tour Bell près du lac Paul, nous avons reçu l'accusé de réception de la part de Bell sur notre demande avec des questions et commentaires. Le représentant de Bell nous explique que nous devons attendre une réponse dans les délais prescrits, soit dans les 60 jours, donc d'ici le 21 janvier 2022. En ce qui a trait à la vitesse dans notre hameau villageois et nos deux demandes au ministère des Transports du Québec, nous avons une rencontre avec la nouvelle équipe en place le 12 janvier 2022.

À la suite des élections du 7 novembre, j'ai siégé à la table des maires de la MRC d'Argenteuil le 24 novembre pour adopter le budget de la MRC pour 2022. Il faut comprendre que les MRC doivent appliquer des quotes-parts aux municipalités pour boucler leur budget annuel, et ce, avec une formule comptabilisée du gouvernement provincial qui crée une valeur de richesse foncière uniformisée (RFU). Brièvement, la RFU se base sur notre valeur foncière municipale, le montant que la Municipalité doit utiliser pour taxer ses citoyens, et est majorée par un facteur en pourcentage afin que le montant rapproche les valeurs de ventes réelles courantes. Dans le passé, le facteur dépassait rarement le 1,10. Cette année, le facteur est de 1,25. Or, notre quote-part est basée sur un montant fort supérieur à la valeur que nous utilisons pour taxer, donc il y aura probablement une augmentation des taxes municipales cette année.

Notre maire précédent, Michel Boyer, a fait plusieurs démarches pour faire valoir le besoin de trouver d'autres sources de financement municipal que les taxes foncières et avec la flambée des prix de ventes immobilières, le besoin devient encore plus pertinent. Combien de temps encore les plus démunis pourront-ils être en mesure de payer leurs taxes foncières si la valeur foncière continue d'augmenter et que les municipalités n'ont d'autre choix que de taxer en conséquence ? Actuellement, le taux de taxation avec la valeur foncière se situe à près de 82 %. Il serait souhaitable de voir ce pourcentage baisser pour permettre à tous et à chacun de pouvoir demeurer dans leur maison familiale.

À la MRC, il y a quatre nouveaux maires et les récentes élections ont permis à Scott Pearce de la Municipalité de Canton de Gore d'être réélu comme préfet. De plus, j'ai été élu préfet suppléant pour un terme de deux ans. Lors de la dernière séance du conseil, nous avons nommé les représentants des comités et la mairesse suppléante pour la Municipalité, madame Cassandre Lescarbeau.

Je souhaite à tous de Joyeuses Fêtes!

Howard Sauvé Maire



PATROUILLE CANINE A. ROY 1800950-4280

patrouillecanine@hotmail.com

SOS TRAVAUX PUBLIC 1855960-0699

CE SOIR, SI ON DANSAIT

À une époque, des villages de la région avaient à leur disposition une forge, un bureau de poste, une école, une église et pour certains d'entre eux un « Orange Hall ». Mais gu'est-ce que ce nom veut dire ? L'Orange Hall était un bâtiment lié à l'histoire du mouvement orangiste qui, selon l'encyclopédie canadienne, était une société fraternelle protestante principalement présente en Irlande du Nord nommée « L'Ordre d'Orange ».

Les activités de l'Ordre ont eu plusieurs orientations, soit religieuse, politique, culturelle et sociale. En 1859 - 1860, un grand nombre de ces bâtiments était répertorié au Québec dont vingt (20) dans le comté d'Argenteuil. Selon la Morin-Heights Historical Association (MHHA), un Orange Hall avait autrefois été bâti dans le hameau villageois de Mille-Isles en face de l'hôtel Twin Cedar. Le bâtiment était utilisé pour des réunions politiques et des soirées dansantes. Aujourd'hui, l'Orange Hall a disparu, mais le bâtiment qui servait d'hôtel est toujours présent sur le chemin de Mille-Isles devant le parc Hammond-Rodgers. Il est intéressant de constater que nos pionniers irlandais ne sont pas venus habiter notre région seulement avec leurs familles et leurs biens les plus précieux, mais ils ont également intégré leurs activités sociales qui constituent un atout majeur pour les municipalités puisqu'elles génèrent un sentiment d'appartenance et elles enrichissent les milieux de vie.

En poursuivant mes recherches, j'ai découvert d'autres lieux où les gens de Mille-Isles se rencontraient. En 1930, Albert et Victor Ward ont construit le Ward's Brothers Dance Hall situé sur le chemin Cambria. Tous les samedis soir, on y faisait la file et aussitôt que les danseurs avaient terminé leur troisième danse, ils sortaient à l'extérieur pour donner la chance à d'autres d'entrer. Le prix d'entrée était 5 cents pour les hommes et gratuit pour les dames. Le Ward's Brothers Dance Hall a fermé en 1939 quand Victor Ward joignit la Royal Canadian Ordinance Corps. Le bâtiment est toujours présent dans notre paysage, mais il est désormais à l'abandon. (Source : Mille-Isles Pioneer, vol 2, no 2, juin 1982, par Rowena Lummis Blair).



Poudre à danser

Il y a aussi une salle de danse qui fut construite dans les années 1940 par Sidney Kilpatrick et Percy Black sur la terre familiale des Kilpatrick au lac George sur le chemin Tamaracouta. Cette salle de danse n'existe plus et il ne reste que cette photo.

Comme vous le pouvez le constater, il y a de ça plusieurs années, les citoyens de Mille-Isles aimaient aller danser.

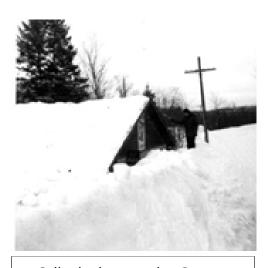
Ginette Mayer du conseil local du patrimoine



L'Orange Hall de Mille-Isles



Ward's Brothers dance Hall



Salle de danse au lac George

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Édition décembre 2021 <

PARADE DU PÈRE NOËL

Le dimanche 5 décembre 2021, ouvrez vos yeux et votre cœur d'enfant, le temps d'apercevoir le père Noël sur son traineau puisqu'il parcourra le territoire de Mille-Isles afin d'offrir aux enfants inscrits leur cadeau. Les citoyens sont invités à remettre des dons en argent et des denrées non périssables aux lutins pour la Guignolée des pompiers 2021.



ATELIER ÉCOÉDUCATIF – DÉCORATIONS DE NOËL ZÉRO DÉCHET

Le mardi 7 décembre 2021, de 10 h 00 à 11 h 30 à la salle communautaire Strong, un atelier écoéducatif est offert gratuitement. Cet atelier bilingue consiste à fabriquer des décorations de Noël pour la maison qui sont zéro déchet. Voici les décorations proposées :

- carte de souhaits :
- papier d'emballage décoré d'étampes de patate;
- quirlande d'oranges et de canneberges séchées ;
- pomme d'ambre ;
- étoile en sac de papier.

Il y aura différentes stations de travail pour chaque projet et les participants pourront réaliser ce qu'ils souhaitent.

Les enfants doivent être accompagnés d'un parent. De plus, il est préférable de réserver avec l'animatrice Renée Lagacé au 438 932-5183 ou à renee.lagace@gmail.com. À votre arrivée, nettoyez vos mains, conservez une distance d'un mètre en tout temps avec les autres participants et présenter votre passeport vaccinal. Notez que les places sont limitées à 25 personnes.

GROUPE AMICAL

Dans la convivialité, le groupe partage leur savoir-faire et leur art de vivre, autour d'un bon thé et d'une collation, tout en renforçant un lien de camaraderie.



Les rencontres du lundi après-midi ont lieu à la salle communautaire Strong, située au 1262, chemin de Mille-Isles à partir de 13 h. Venez à la prochaine réunion ou contactez madame Joan Hudson au 450 432-7572 pour plus de détails.

GROUPE DE MARCHE

Vous souhaitez profiter du plein air, vous remettre en forme ou simplement rencontrer des gens?



Tous les mercredis matin à 9 h 00, le groupe de marche se rassemble pour une randonnée. Pour plus d'informations, contactez madame Ginette Mayer par téléphone ou par texto au 514 971-7496.

Les chiens sociables en laisse sont les bienvenus.

PEINTURE LIBRE

L'activité de peinture libre s'adresse à toute personne souhaitant partager leur passion artistique. Que ce soit pour la peinture à l'huile, la gouache, l'aquarelle, ou l'acrylique, ces rencontres hebdomadaires offrent la possibilité de peindre ou dessiner librement dans une ambiance conviviale. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à contacter madame Céline Beaulieu par téléphone au 450 436-8997.

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Édition décembre 2021

HORAIRE DE LA PATINOIRE

Hiver 2022 - Si la température le permet

	10 h à 13 h	13 h à 15 h	15 h à 17 h	17 h à 19 h	19 h à 21 h
JEUDI	Fermé	Fermé	Fermé	Hockey	Patin libre
VENDREDI	Fermé	Fermé	Fermé	Patin libre	Hockey
SAMEDI	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre
DIMANCHE	Hockey	Patin libre	Hockey	Fermé	Fermé

> Temps des fêtes et la semaine de relâche - Si la température le permet

	Du 22 décembre au 4 janvier et du 26 février au 6 mars 2022				
	10 h à 13 h	13 h à 15 h	15 h à 17 h	17 h à 19 h	19 h à 21 h
LUNDI	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey
MARDI	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre
MERCREDI	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey
JEUDI	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre
VENDREDI	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey
SAMEDI	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre
DIMANCHE	Hockey	Patin libre	Hockey	Fermé	Fermé

Afin de profiter de la patinoire extérieure et de la maintenir en bon état, tout usager doit se conformer aux consignes émises par la Municipalité.

PROGRAMMATION 2022

Actuellement, nous sommes à la recherche de nouvelles idées d'activités et de bénévoles qui souhaitent animer ou créer des ateliers ou des activités pour la programmation 2022.

Vous avez un projet en tête ? Vous aimeriez participer à d'autres activités et évènements que ceux déjà proposés ? Nous avons besoin de vos suggestions.

Nous vous invitons à contacter par téléphone Darina Bélanger au 450 438-2956, poste 2610 ou par courriel à <u>dbelanger@mille-isles.ca</u>.

Merci de vous impliquer dans VOTRE Municipalité et au plaisir de vous rencontrer!

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

La Municipalité de Mille-Isles met à la disposition des citoyens une liste de services offerts par des organismes communautaires de la région. Que ce soit pour obtenir de l'aide ou des informations additionnelles sur les ressources alimentaires, les activités ou le soutien moral, nous vous invitons à par téléphone Darina contacter Bélanger au 450 438-2956, poste 2610, par courriel à dbelanger@mille-isles.ca ou à consulter le site Internet de la Municipalité dans le menu « Loisirs et communauté » sous l'onglet « Organismes communautaires ».

ENVIRONNEMENT

Édition décembre 2021



L'épandage des abrasifs et des fondants chimiques est une tâche importante lors de la corvée de déneigement puisqu'elle assure une sécurité routière. Pourtant, ces substances sont dommageables pour l'environnement. Le sable s'accumule dans les cours d'eau, ce qui nuit à la faune aquatique. Le sel se dissout dans l'eau et cause des problèmes aux plantes qui ont des degrés de tolérance variable à ces produits. Malgré cela, de nombreuses recherches prouvent qu'il n'y a pas de meilleur produit pour ce type d'opération et que l'important est d'appliquer la bonne quantité, au bon endroit et au bon moment.

Par exemple si la route est glacée et qu'il ne fait pas trop froid (supérieur à - 5°C), une application d'abrasifs plus concentrés en sel permet de dégager la chaussée qui deviendra sécuritaire, et ce, sans ajout d'abrasifs les jours suivants.

Par contre, s'il fait très froid, c'est-à-dire que les températures sont inférieures à - 10°C, les abrasifs avec une faible concentration en sel permettent aux pneus d'adhérer à la route. Dans ces conditions, le sel n'est plus efficace.

Pour minimiser les impacts environnementaux, il faut d'abord avoir une saine gestion, notamment le choix du site d'entreposage, les bons équipements ainsi qu'un entrepreneur sensible à ce problème et disposé à l'application de méthodes plus écologiques.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

S 3 10 11 **12** 13 14 **19** 20 21 **22** 23 24 25 26 27 28 **(29)** 30

Décembre 2021



10 22 **(23)** 24 25 26 27 28

Février 2022

LÉGENDE

	Recyclage
\bigcirc	Ordures

Collecte de gros objets :

- 1 décembre 2021
- 12 janvier 2022
- 9 février 2022

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public de la Municipalité en tout temps, du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. Il est également interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public de façon à gêner la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique.

INFOLETTRE - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur Infolettre en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca



PAGE FACEBOOK

Visitez, aimez et partagez la page Facebook: Municipalité de Mille-Isles.